

Rapport de gestion

du conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre II

2022

Rapport de gestion

du conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre II
présenté à l'assemblée générale du 10 juin 2023 sur les opérations
effectuées en 2022 et sur les résultats de l'exercice



Nous vous présentons l'activité de Matmut Mutualité Livre II au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.





Sommaire

Rapport de gestion

1• Situation et activité de Matmut Mutualité Livre II au cours de l'exercice écoulé	8
1-1 - Prestations du contrat mutualiste Matmut/Smac	8
1-2 - Résultats financiers de Matmut Mutualité Livre II	8
2• Actions mutualistes	9
2-1 - Accompagnement mutualiste	9
2-2 - Actions de prévention et mécénat	9
3• Prises de participation dans les sociétés soumises aux dispositions du Livre II du Code de commerce (sociétés commerciales)	10
4• Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article L. 212-7 du Code de la mutualité	10
5• Ensemble des sommes versées en application de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité	10
6• Ensemble des rémunérations versées au dirigeant opérationnel	10
7• Transferts financiers entre mutuelles et unions	10
8• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	10
9• Évolution prévisible de Matmut Mutualité Livre II et perspectives d'avenir	10
10• Responsabilité sociétale de l'entreprise	11
10-1 - Informations non financières	11
10-2 - Transition énergétique et climatique	11
11• Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de Matmut Mutualité Livre II au 31 décembre 2022	11

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice	17
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	65
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	69
Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport du conseil d'administration	71
La déclaration de performance extra-financière étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport	





Rapport de gestion

1 • SITUATION ET ACTIVITÉ DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Lors de la souscription d'un contrat IARD, Vie ou santé, les sociétaires peuvent adhérer au contrat mutualiste MATMUT/SMAC leur permettant de bénéficier d'une prestation « forfait invalidité grave » accordée par Matmut Mutualité livre II et des garanties d'assistance et de protection juridique accordées par Matmut.

Ces garanties souscrites par la quasi-totalité des sociétaires, viennent en complément des assurances de personnes, de biens et de responsabilité proposées par la Matmut.

Evoluer dans un monde en forte transformation, en relever les défis, tout en confirmant la pertinence de son modèle mutualiste est la feuille de route assignée au Groupe auquel appartient Matmut Mutualité. Le groupe se doit en effet d'être performant et pertinent sur ses métiers, accompagnant les transformations de la société en valorisant ses engagements autour de ses valeurs.

Matmut Mutualité est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité dont les valeurs et le modèle économique ont été confortés par la Raison d'Être du Groupe dévoilée en 2021. L'année 2022 a été marquée par une mobilisation toujours plus accrue de la mutuelle pour faciliter l'accès aux soins de tous et favoriser l'inclusion.

1.1 – PRESTATIONS DU CONTRAT MUTUALISTE MATMUT/SMAC

UN RÈGLEMENT IMMÉDIAT EN CAS D'INVALIDITÉ GRAVE SUITE À ACCIDENT

Le contrat mutualiste Matmut/SMAC accorde :

Un « forfait immédiat en cas de blessures graves suite à accident » lorsque le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) est supérieur ou égal à 30% ; ce forfait s'élève à 20 000 €. Il est doublé dès lors que le taux d'AIPP dépasse les 65%.

Un « forfait immédiat en cas de décès suite à accident » de 1500 €

Sur l'année 2022 :

- 22 dossiers « blessures » avec un taux AIPP compris entre 30% et 85% ont été ouverts ; à l'exception d'un dossier, toutes les blessures sont consécutives à des chutes intervenues à l'occasion d'activités de loisirs (vélo, cheval...) ou de bricolage (escabeau, échelle, échafaudage).

- Sur les 139 dossiers « décès enregistrés », les causes accidentelles sont plus diverses, même si là encore, les chutes occupent le premier rang représentant la moitié des causes de mortalité suivies par les noyades.

DES GARANTIES D'ASSISTANCE COMPLÈTES POUR UN QUOTIDIEN PLUS SEREIN

Les garanties d'assistance à domicile prévues dans le contrat mutualiste permettent de surmonter des difficultés liées à une hospitalisation ou une immobilisation et de

réorganiser la vie quotidienne par l'intervention d'une aide-ménagère, la prise en charge des enfants ou la garde des animaux, la livraison de médicaments ou encore une assistance psychologique en cas d'évènements traumatisants. En 2022, ce sont 3127 prestations qui ont été délivrées.

En cas de déplacement, les prestations prévues garantissent une prise en charge du rapatriement lors d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou plus simplement, une aide en cas de vol de papiers ou d'argent.

Une assistance aux accompagnants peut également être fournie (rapatriement, attente sur place) ainsi que des garanties complémentaires comme le rapatriement des bagages, des animaux de compagnie.

3492 dossiers ont été ouverts en 2022.

« LE DROIT AU DROIT » DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE TOUJOURS PLUS COMPLEXE

Les garanties de protection sont mises en œuvre en cas de litige ou de différend opposant l'adhérent à un tiers dans le cadre de sa vie privée ou professionnelle, qu'il soit salarié ou fonctionnaire.

L'année 2021 avait été marquée par une évolution structurelle du recours des citoyens à l'information juridique, résultant de nouvelles habitudes de consommation prise pendant la crise sanitaire de 2020. L'activité d'assistance juridique a connu en 2022 un retour progressif à des niveaux comparables aux années précédentes, permettant de délivrer une qualité de service conforme aux attentes de nos assurés.

En 2022, la sinistralité reste contenue et elle est marquée par une dynamique de résolution amiable des litiges qui se poursuit et s'amplifie. Près de 16 000 dossiers ont été ouverts, la moitié concernent les litiges liés au droit du travail et au recours corporel suivi du droit de la famille et de la consommation.

La protection juridique à la Matmut, c'est une gamme complète de services alliant technicité, réactivité et proximité :

- Des avis, conseils ou informations par téléphone, rapides et efficaces, en soutien d'une recherche de solution ou de prise de décision,
- Des consultations juridiques réalisées par les assistants juridiques en région, garantes d'un service à proximité de son domicile ou de son lieu de travail,
- La gestion des dossiers de sinistre.

Dans un environnement réglementaire toujours plus complexe, l'ensemble de ces prestations incarne la volonté constante de notre mutuelle d'apporter à ses sociétaires, des réponses adaptées à leurs besoins, leurs pré-occupations et leurs attentes.

1.2 – LES RÉSULTATS FINANCIERS DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II

Les cotisations acquises nettes de réassurance de l'exercice 2022 s'élèvent à 11 930 181 €.

La charge des prestations atteint 2 116 100 €
Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 2 773 031 € et les autres charges techniques (nettes des produits) à 923 903 €.

Le résultat financier est positif à hauteur de 2 732 159 €, à comparer à un résultat positif de 3 690 845 € en 2021. Les autres éléments (produits et charges non techniques) font apparaître une charge nette de 860 957 €.

Le résultat net comptable 2022 de Matmut Mutualité est bénéficiaire de 6 392 400 € contre 6 938 275 € en 2021. Il tient compte d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 1 595 949 € contre 2 835 840 € en 2021.

Au bilan les capitaux propres augmentent, passant de 75 305 362 € à 81 697 762 € soit une variation de 8.49%.

2 • ACTIONS MUTUALISTES

2.1 – ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE

Adhérente à la FNMF, MATMUT Mutualité prend part à la vie du mouvement mutualiste, tant au niveau national que régional.

A ce titre, elle participe, au sein de l'Union de représentation Matmut Mutualité/Mutuelle Ociane Matmut à la gouvernance dans 13 Unions Régionales et 40 Unions Territoriales de la Mutualité Française en charge des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

L'Union de représentation dispose de 17 sièges d'administrateurs au sein des Unions Régionales, de 54 postes d'administrateurs dans les Unions Territoriales et ce sont 238 délégués qui sont désignés pour participer aux Assemblées Générales.

2.2 – ACTIONS DE PRÉVENTION ET MÉCÉNAT

DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ SUR LE TERRAIN OU À DISTANCE

La prévention est une conception naturelle du métier d'assureur puisqu'elle répond au principe de précaution et d'anticipation des risques les plus divers. Matmut Mutualité contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention du Groupe Matmut et se mobilise à travers des actions concrètes en matière de santé.

Matmut Mutualité coordonne ses actions avec celles proposées par la Mutuelle Ociane Matmut et propose deux types d'actions : les premières, organisées et financées intégralement par ses soins et réservées exclusivement aux sociétaires, les secondes intervenant en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité Française.

Aujourd'hui, il est devenu difficile d'avoir recours à un professionnel de santé, qu'il soit généraliste ou spécialiste. La pénurie médicale constatée complique la prise en charge de la santé de tous et les suivis médicaux indispensables peuvent faire défaut. Plusieurs longs mois sont parfois nécessaires pour obtenir des rendez-vous pourtant essentiels.

Les phénomènes de précarité s'intensifient, les inégalités territoriales en terme d'accès aux soins s'accroissent également, les plus fragiles sont les plus impactés.

Pour tenter de pallier ces difficultés, la prévention santé est au cœur des préoccupations de Groupe Matmut et de sa Raison d'Être.

Soutenir l'accessibilité aux soins pour tous fait partie de l'engagement mutualiste du Groupe.

En 2022, cela s'est traduit, notamment, par de nombreuses actions de prévention santé organisées par

Matmut Mutualité au sein de centres de santé pluridisciplinaires reconnus sur des thématiques variées : initiation aux gestes qui sauvent, initiation aux gestes d'urgence pédiatriques, bilan de santé, sensibilisation au dépistage du cancer du mélanome.

Fort de leur succès, les rendez-vous proposés, en particulier dans le cadre des bilans de santé, ont été prisés.

Les examens étaient diversifiés et pouvaient différer d'un centre à l'autre : examen pré-clinique (glycémie, cholestérol, électrocardiogramme), rencontre avec un médecin préventionniste, consultation dentaire.

Ce sont 21 626 sociétaires qui ont été invités et de nouvelles dates seront proposées aux sociétaires n'ayant pu bénéficier des premières actions.

En parallèle, des initiations aux gestes qui sauvent et aux gestes d'urgence pédiatriques ont été déployées dans des salles spécialement réservées pour l'occasion.

68 620 sociétaires ont été invités pour des bilans auditifs et visuels proposés dans les enseignes « Ecouter Voir ».

Ces actions de prévention démontrent la volonté du Groupe Matmut d'agir encore et toujours pour ses sociétaires, d'être à leurs côtés dans le domaine essentiel qu'est celui de la santé.

Par ailleurs, la prévention santé était jusqu'à présent valorisée auprès de la cible des professionnels sur le site matmut.fr. Or Matmut Mutualité inscrivait dans ses perspectives pour 2022, son ambition de mieux promouvoir ses actions santé sur le site internet de la Matmut et sur les réseaux sociaux.

C'est chose faite avec la création d'un univers dédié au sein du web. Une page dédiée a été créée pour les particuliers, afin de mettre en valeur l'ensemble des actions mises en œuvre et d'apporter des conseils pratiques et des services de qualité. La possibilité de s'inscrire en ligne est offerte à tous pour les actions proposées en relais de la Mutualité française.

Soutenir l'accessibilité aux soins pour tous fait partie de l'engagement mutualiste du Groupe Matmut.

MÉCÉNAT ASSOCIATION HANDI'CHIENS

Matmut Mutualité a souhaité renouveler son opération de mécénat en faveur de l'association Handi'Chiens, dans le prolongement des prestations qu'elle accorde aux sociétaires victimes d'accidents corporels graves.

Cette association éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou d'isolement, offrant ainsi un nouveau départ aux personnes les plus fragiles et favorisant leur autonomie au quotidien, grâce à leur compagnon à 4 pattes.

Depuis 2020, deux chiens ont déjà bénéficié du parrainage de Matmut Mutualité. En 2022, deux chiens supplémentaires ont été financés. Par ailleurs, l'opération « 1€ versé par la Matmut à l'association Handi'Chiens pour chaque contrat Santé animale Assur'4 pattes souscrit » se poursuit.

3• PRISES DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE COMMERCE (SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

		Société		Quote-part Matmut Mutualité	
		Situation au 31/12/22		Engagement au 31/12/22	
(*) Société civile de portefeuille à capital variable		Nombre de titres qui composent le capital social	Nombre de titres détenus par Matmut Mutualité	Participation en %	
Harmonie Développement Services	SAS	34 794 013	2 422 147	6,96 %	
Inter Mutuelle Assistance	SA	3 658 986	75 630	2,07 %	
Matmut Private Equity	(*)	3 509	37	1,05 %	
Matmut Protection Juridique	SA	1 000 000	4 997	0,50 %	
Vacancier	SA	712 432	20 858	2,93 %	

4• LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE L.212-7 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Matmut Mutualité Livre II fait partie de la SGAM Matmut et cette dernière établit les comptes combinés du Groupe.

5• ENSEMBLE DES SOMMES VERSÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 114-26 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Néant : il n'a pas été versé de somme en 2022 en application de l'article L.114-26 du code de la mutualité.

6• ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Néant : il n'a pas été versé de rémunération au Dirigeant Opérationnel de Matmut Mutualité Livre II.

7• TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE MUTUELLES ET UNIONS

Il s'agit de prêts octroyés et remboursés en 2022 dont la liste figure ci-après :

Emprunteurs	Prêts octroyés	Montants remboursés
Union des Mutuelles Corse-Santé		5 000
Maison des parents		5 000
Mutualité Française Centre Val-de-Loire		4 500
Union territoriale Puy-de-Dôme SSAM		10 000
Mutualité Française Tarn et Garonne		6 000
Mutualité Française Limousine SSAM		7 500
Mutuelles de France du Var		180 000
Total	0	218 000

8• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

9• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II ET PERSPECTIVES D'AVENIR

MGEFI rejoint en 2023 l'Union de représentation Matmut, désormais constituée de Matmut Mutualité, Ociane Matmut et MGEFI qui prend part à la vie du mouvement mutualiste, tant au niveau national que régional.

En 2023, Matmut Mutualité poursuivra la mise en œuvre de prestations corporelles du contrat mutualiste afin de permettre, à toujours plus de sociétaires, de bénéficier des garanties en cas d'accident invalidant et de continuer à disposer de prestations d'assistance et de protection juridique.

Matmut Mutualité poursuivra également ses efforts en matière de prévention en déployant des actions réservées exclusivement aux sociétaires tout en intervenant de manière complémentaire en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité Française.

Matmut Mutualité participera au titre de la prévention Santé, au Festival des Préventions initié par le Groupe et destiné à valoriser les actions de prévention menées par le Groupe dans tous les domaines, à raison d'une action par jour durant le mois de juin 2023.

De nouvelles fonctionnalités seront développées sur la page web de la prévention santé dédiée aux particuliers avec la possibilité pour les sociétaires de s'inscrire en ligne afin de participer à des actions privatisées qui leur sont exclusivement réservées.

Matmut Mutualité poursuivra également ses démarches pour proposer de nouvelles actions de prévention en synergie avec les centres de santé de livre III.

10• RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

10.1 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La Directive européenne du 22 octobre 2014 (2014/95/UE) relative à la publication d'informations non financières par les entreprises a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 09 août 2017 pris pour son application. Cette transposition a introduit l'obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra financière » pour certaines entreprises et certains groupes.

Les SGAM et les SAM sont exclues du dispositif mais le Groupe Matmut a fait le choix d'établir – sur une base volontaire – une déclaration de performance extra financière.

Il s'agit d'une analyse permettant une évaluation de l'entreprise basée non pas uniquement sur ses performances économiques mais sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect de ses valeurs sociales, son engagement sociétal et sa gouvernance d'entreprise.

Matmut Mutualité en tant que Mutuelle est visée par le dispositif mais est exonérée de l'obligation de produire une déclaration de Performance extra financière dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils fixés par l'article L. 225-102-1 I du Code de commerce.

Toutefois, Matmut Mutualité est soumise aux dispositions de l'article 3 de la loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Le Conseil Supérieur de l'ESS a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des « bonnes pratiques » des entreprises de ce secteur assorti d'une obligation de présentation annuelle en Assemblée Générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable, ...

Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire dans la déclaration de performance extra-financière, le Groupe Matmut a fait le choix de publier ces informations au sein d'un seul et unique document, la déclaration de performance extra financière.

La déclaration étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.

10.2 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères

relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier a précisé les informations requises et leurs modalités de présentation.

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 IV 2° du Code Monétaire et Financier, Matmut Mutualité, étant intégrée dans le périmètre de combinaison de la SGAM Matmut, entité combinante, publiera les informations requises au titre des points II et III de l'article sus-visé, au sein du rapport annuel intitulé « Article 29 – Loi Energie-Climat » sur la page internet « Politique d'investissements – Finance durable » dans les délais réglementaires.

11• LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES ADMINISTRATEURS DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT (DIRIGEANT EFFECTIF)

Mr Nicolas GOMART

- Vice-président et Directeur Général (Dirigeant Effectif) SGAM MATMUT
- 1^{er} Vice-président et Directeur Général (Dirigeant Effectif) MATMUT SAM
- Président MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Président du Conseil de surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)
- Président (Dirigeant Effectif) MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Président (Dirigeant Effectif) MATMUT VIE
- Président (Dirigeant Effectif) MATMUT & Co
- Vice-président Cardif IARD
- Président du Conseil de surveillance IMA SA (INTER MUTUELLES ASSISTANCE)
- Président MATMUT INNOVATION
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Représentant permanent MATMUT au collège de surveillance INFRAVIA CAPITAL PARTNERS
- Vice-Président FNM (FEDERATION NATIONALE DE LA MUTUALITE FRANCAISE)
- Administrateur UNION MUTUALISTE RESIDENCE CHÂTEAU POMEROL

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mr Daniel HAVIS

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur - Président d'honneur MATMUT SAM et membre de la Commission Action Mutualiste
- Administrateur - Président d'honneur MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Président du Conseil de surveillance HAROPA PORT
- Délégué Représentant MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III - UNION MUTUALISTE RESIDENCE CHÂTEAU POMEROL
- Président du Comité d'Audit et Administrateur GL EVENTS
- Membre d'honneur du Conseil de Surveillance IMA SA (INTER MUTUELLES ASSISTANCE)
- Président du CA PHENIX AVIATION
- Président de la Fondation de l'Avenir
- Président de Campus Santé Rouen Normandie
- Administrateur de la Fondation Pierre FABRE

VICE-PRÉSIDENT

Mr Christophe BOURRET

- Président SGAM MATMUT
- Président MATMUT SAM
- Vice-Président MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Co-gérant SCI LBOURRET
- Co-gérant 3 CD SCI
- Président du CA MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Président MATMUT DEVELOPPEMENT
- Président MF PASS (MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTÉ SOCIAL)
- Administrateur Cardif IARD
- Président du Comité de gestion FONDATION MATMUT PAUL BENNETOT
- Gérant ANGERS IMMO (SCI)
- Co-gérant CHJARA (SCI)
- Président ICE CAP
- Président ICE REAL ESTATE
- Directeur Général BTW INVESTMENTS
- Représentant Permanent ICE CAP Président - SECAP HÔTEL/BTW INVESTMENTS
- Représentant Permanent BTW INVESTMENTS
- Président - MONTAGNE HÔTEL
- Gérant SPORT EVENT COMMUNICATION
- Président WINE MEN
- Représentant permanent ICE REAL ESTATE
- Cogérant - SCI 65 FENZY
- Membre du Conseil de surveillance THE COOL REPUBLIC
- Représentant Permanent WINE MEN – Gérant SCEA La Rochebellevue

TRÉSORIER

Mme Geneviève LEGUILLON

- Administrateur SGAM MATMUT
- 2nd Vice-Président MATMUT SAM
- Trésorier MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Administrateur MATMUT & Co
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Membre du Conseil de surveillance IME

SECRÉTAIRE

Mme Valérie FOURNEYRON

- Administrateur SGAM MATMUT
- Secrétaire MATMUT SAM
- Secrétaire MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III
- Membre du Conseil de Surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)
- Administrateur MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MATMUT & Co
- Administrateur MF PASS
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT

ADMINISTRATEURS

Mr Étienne CANIARD

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MATMUT & Co
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Administrateur MF PASS (MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTÉ SOCIAL)

Mr Gérard BOURRET

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Administrateur FONCIERE DE LUTECE
- Administrateur QUAERO CAPITAL SA
- Président du Conseil de Surveillance QUAERO CAPITAL (France) SAS

Mme Sandra CORCOS

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Administrateur MATMUT VIE

- Membre du Conseil de Surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)

Mme Elvire LOUBIERE

- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Administrateur SGAM MATMUT
- Président MUTUALITÉ FRANCAISE HAUTE GARONNE
- Trésorière Générale MUTUALITÉ FRANCAISE OCCITANIE
- Administrateur FNMF (FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE)
- Membre du Conseil de Surveillance VISAUDIO
- Secrétaire-Adjoint MUTUALITE FRANCAISE NOUVELLE AQUITAINE

Mme Véronique NICOLAS

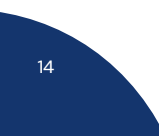
- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MATMUT & Co
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Membre du Conseil de surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)

Mr Bruno BEZARD

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur VALEO
- Membre du Conseil de Surveillance BINANCE FRANCE

Mr Vincent LAUDAT

- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Président de la CCI Rouen Métropole
- Administrateur de la CPME Normande
- Vice-président de Rouen Normandie Invest RNI
- Vice-président de NÉOMA
- Administrateur ESIGELEC





Annexes



Comptes annuels 2022

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

Compte de résultat technique non vie	18
Compte de résultat non technique	19
Bilan actif	20
Bilan passif	21
Tableau des engagements reçus et donnés	22
Annexes aux comptes sociaux	23

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

003 Matmut Mutualité Période : 31 DÉCEMBRE 2022

	Opérations brutes	Opérations données en subst.	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 12/2022	Opérations nettes 12/2021
1 Cotisations acquises	11 984 519,46		54 338,40	11 930 181,06	11 755 553,54
1a Cotisations	11 947 056,63		54 338,40	11 892 718,23	11 742 993,56
1b Charges des provisions pour cotisations non acquises	37 462,83			37 462,83	12 559,98
2 Produit des placements alloués du compte non technique	160 650,95			160 650,95	197 829,30
3 Autres produits techniques	1 733,41			1 733,41	4 087,02
4 Charges des prestations	-2 116 100,53			-2 116 100,53	-1 271 924,12
4a Prestations et frais payés	-1 239 001,42			-1 239 001,42	-1 872 882,66
4b Charges des provisions pour prestations à payer	-877 099,11			-877 099,11	600 958,54
5 Charges des autres provisions techniques					
6 Participation aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration	-2 773 030,74			-2 773 030,74	-2 915 186,32
7a Frais d'acquisition	-1 972 549,32			-1 972 549,32	-2 208 642,61
7b Frais d'administration	-800 481,42			-800 481,42	-706 543,71
7c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution					
8 Autres charges techniques	-925 635,79			-925 635,79	-600 974,16
9 Charge de la provision pour égalisation					
Résultat Technique des opérations Non-Vie	6 332 136,76		54 338,40	6 277 798,36	7 169 385,26

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

003 Matmut Mutualité		Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	Opérations 12/2022	Opérations 12/2021	
1 Résultat technique des opérations Non-Vie	6 277 798,36	7 169 385,26	
2 Résultat technique des opérations Vie			
3 Produits des placements	3 615 030,79	4 371 054,23	
3a Revenus des placements	1 369 802,82	997 239,32	
3b Autres produits des placements	1 496 553,26	750 852,84	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	748 674,71	2 622 962,07	
4 Produits des placements alloués du compte technique vie			
5 Charges des placements	-882 871,83	-680 209,13	
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-95 731,99	-75 815,61	
5b Autres charges des placements	-264 397,50	-208 198,58	
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-522 742,34	-396 194,94	
6 Produits des placements transférés au compte technique non vie	-160 650,95	-197 829,30	
7 Autres produits non techniques			
8 Autres charges non techniques	-860 957,22	-888 286,21	
8a Charges à caractère social	-38 004,60	-56 357,76	
8b Autres charges non techniques	-822 952,62	-831 928,45	
9 Résultat exceptionnel			
9a Produits exceptionnels			
9b Charges exceptionnelles			
10 Impôt sur les bénéfices	-1 595 949,00	-2 835 840,00	
11 Solde intermédiaire	6 392 400,15	6 938 274,85	
12 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
13 Engagements à réaliser sur ressources affectées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 392 400,15	6 938 274,85	
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Revenus des placements			
Autres produits des placements			
Profits provenant de la réalisation des placements			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL			

BILAN

BILAN ACTIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

003 Matmut Mutualité		Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	12 / 2022	12 / 2021	
1 Actifs incorporels			
2 Placements	81 861 207,08	75 495 035,41	
2a Terrains et constructions	3 205 510,92	3 205 510,92	
2b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 707 641,21	2 330 633,01	
2c Autres placements	73 948 054,95	69 958 891,48	
2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes			
4 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques			
4a Provisions pour cotisations non acquises (Non-Vie)			
4b Provisions d'assurance vie			
4c Provisions pour prestations à payer (Vie)			
4d Provisions pour prestations à payer (Non Vie)			
4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)			
4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)			
4g Provisions d'égalisation (Vie)			
4h Provisions d'égalisation (Non Vie)			
4i Autres provisions techniques (Vie)			
4j Autres provisions techniques (Non-Vie)			
4k Provisions techniques des opérations en unités de compte			
5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution			
6 Créances :	4 962 601,55	2 840 572,67	
6a Créances nées d'opérations directes et de prises de substitution	10 700,90		
6aa Cotisations restant à émettre	10 700,90		
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution			
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	6 037,60	6 037,60	
6c Autres créances	4 945 863,05	2 834 535,07	
6ca Personnel	3 108,09	44,90	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 108 901,00	2 328,00	
6cc Débiteurs divers	3 833 853,96	2 832 162,17	
7 Autres actifs :	125 204,38	3 025 821,75	
7a Actifs corporels d'exploitation	914,63	2 341,64	
7b Avoirs en banque, CCP et caisse	124 289,75	3 023 480,11	
8 Comptes de régularisation actif	755 776,09	457 605,86	
8a Intérêts et loyers acquis non échus	387 387,93	244 510,92	
8b Frais d'acquisition reportés (Vie)			
8c Frais d'acquisition reportés (Non Vie)	109 498,77	133 789,26	
8d Autres comptes de régularisation	258 889,39	79 305,68	
9 Différences de conversion			
Total de l'actif	87 704 789,10	81 819 035,69	

BILAN PASSIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

003 Matmut Mutualité		Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	12 / 2022	12 / 2021	
1 Fonds mutualistes et réserves	81 697 762,35	75 305 362,20	
1.1 Fonds propres	81 697 762,35	75 305 362,20	
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	1 000 000,00	1 000 000,00	
1b Ecart de réévaluation			
1c Réserves	74 305 362,20	67 367 087,35	
1d Report à nouveau			
1e Résultat de l'exercice	6 392 400,15	6 938 274,85	
1.2 Autres fonds mutualistes			
1f Fonds de dotation avec droit de reprise			
1g Ecart de réévaluation			
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes	5 103 894,01	4 264 257,73	
3a Provisions pour cotisations non acquises (Non vie)	671 359,72	708 822,55	
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour prestations à payer (Vie)			
3d Provisions pour prestations à payer (Non-Vie)	4 432 534,29	3 555 435,18	
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
3g Provisions pour égalisation Vie			
3h Provisions pour égalisation Non vie			
3i Autres provisions techniques (Vie)			
3j Autres provisions techniques (Non-Vie)			
4 Provisions techniques des opérations en unités de compte			
5 Engagements techniques sur opérations données en substitution			
6 Provisions pour risques et charges	43 094,00	42 822,00	
7 Fonds dédiés			
8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
9 Autres dettes	617 162,42	2 031 996,81	
9a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises de substitution			
9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00	
9c Dettes envers des établissements de crédit	54 681,41	0,00	
9d Autres dettes	562 481,01	2 031 996,81	
9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus			
9db Personnel	231 263,12	256 182,45	
9dc Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	211 736,68	1 667 393,67	
9dd Crédoeurs divers	119 481,21	108 420,69	
10 Comptes de régularisation passif	242 876,32	174 596,95	
11 Différence de conversion			
Total du passif	87 704 789,10	81 819 035,69	

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2022 - EN EUROS

003 Matmut Mutualité Période : 31 DÉCEMBRE 2022

	12 / 2022	12 / 2021
1 Engagements reçus	9 000 000,00	9 000 000,00
2 Engagements donnés	144 796,88	160 434,88
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	144 796,88	160 434,88
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Engagements réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Valeurs gérées dans le cadre d'engagements pris au titre de la branche		
25		
3d Autres engagements réciproques		
6 Valeurs appartenant à des mutuelles		
7 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022				31/12/2021
	Opérations brutes	Opérations en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Cotisations acquises	11 985	-	54	11 930	11 756
1a Cotisations émises	11 947	-	54	11 893	11 743
1b Variations des cotisations non acquises	37	-	-	37	13
2 Produits des placements alloués	161	-	-	161	198
3 Autres produits techniques	2	-	-	2	4
4 Charges des sinistres	(2 116)	-	-	(2 116)	(1 272)
4a Prestations et frais payés	(1 239)	-	-	(1 239)	(1 873)
4b Charges des provisions pour sinistres	(877)	-	-	(877)	601
5 Charges des autres provisions techniques	-	-	-	-	-
6 Participations aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	(2 773)	-	-	(2 773)	(2 915)
7a Frais d'acquisition	(1 973)	-	-	(1 973)	(2 209)
7b Frais d'administration	(800)	-	-	(800)	(707)
7c Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-
8 Autres charges techniques	(926)	-	-	(926)	(601)
9 Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	6 332	-	54	6 278	7 169

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Résultat technique de l'assurance non vie	6 278	7 169
2 Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 Produits des placements	3 615	4 371
3a Revenus des placements	1 370	997
3b Autres produits des placements	1 497	751
3c Profits provenant de la réalisation des placements	749	2 623
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	(883)	(680)
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais	(96)	(76)
5b Autres charges des placements	(264)	(208)
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	(523)	(396)
6 Produits des placements transférés	(161)	(198)
7 Autres produits non techniques	-	-
8 Autres charges non techniques	(861)	(888)
8a Charges à caractère social	-	-
8b Autres charges non techniques	861	888
9 Résultat exceptionnel	-	-
9a Produits exceptionnels	-	-
9b Charges exceptionnelles	-	-
10 Impôt sur les bénéfices	(1 596)	(2 836)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 392	6 938

Evaluation des contributions volontaires en nature

Produits

Revenus des placements
Autres produits des placements
Profits provenant de la réalisation des placements

TOTAL

Charges

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Personnel bénévole

TOTAL

BILAN ACTIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels		
3 Placements	81 861	75 495
3a Terrains et constructions	3 206	3 206
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 708	2 331
3c Autres placements	73 948	69 959
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6 Créances	4 963	2 841
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	11	
6aa Primes restant à émettre	11	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	6	6
6c Autres créances :	4 946	2 835
6ca Personnel	3	0
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 109	2
6cc Débiteurs divers	3 834	2 832
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	125	3 026
7a Actifs corporels d'exploitation	1	2
7b Comptes courants et caisse	124	3 023
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	756	458
8a Intérêts et loyers acquis non échus	387	245
8b Frais d'acquisition reportés	109	134
8c Autres comptes de régularisation	259	79
Total ACTIF	87 705	81 819

BILAN PASSIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Capitaux propres	81 698	75 305
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	1 000	1 000
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	74 305	67 367
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	6 392	6 938
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	5 104	4 264
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	671	709
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	4 433	3 555
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	43	43
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	617	2 032
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	-	
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	55	
7e Autres dettes :	562	2 032
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	231	256
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	212	1 667
7ee Créanciers divers	119	108
8 Comptes de régularisation - Passif	243	175
Total PASSIF	87 705	81 819

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Engagements reçus	9 000	9 000
2 Engagements donnés	145	160
2a Avals, Cautions et garanties de crédits données		
2b Titres et actifs acquis avec eng de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	145	160
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Nantissements des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appartenant à des mutuelles		
6 Autres valeurs détenues pour un compte de tiers		
7 En cours d'instruments financiers		
VENTILATION DE L'EN COURS D'IFT		
7a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		
Total engagements	8 855	8 840

MATMUT MUTUALITÉ : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Faits marquants, principes et méthodes d'évaluation

1. Faits marquants de l'exercice

Cotisation Matmut Mutualité

Au 1er janvier 2022, la quote-part de la cotisation du contrat SMAC reversée à Matmut Mutualité livre III a été réduite, passant de 0,26 € à 0,24 €.

Le nombre de contrats souscrits augmente de 1.5 % entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

L'impact global de ces effets sur les cotisations émises est de 150 K€.

Marché Financier

Après une belle année 2021, l'année 2022 est marquée par la baisse des marchés financiers. Cette tendance affecte particulièrement les produits de taux tels que les obligations.

Une provision pour dépréciation des placements a été constatée à hauteur de 196 K€ dans les comptes 2022.

2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, actualisé des règlements 2016-12, 2018-08, 2019-07 et 2020-11.

A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Postes de bilan

3.1.a Actif

Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1er janvier 2017. Antérieurement, ils étaient amortis sur 12 mois. Ce changement est consécutif à l'abrogation du paragraphe II de l'article 236 du CGI par la loi de finances 2017.

Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires).

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

Les immeubles d'exploitation (dont siège) ;

Les immeubles de placement :

Logements

Centres commerciaux

Bureaux

Entrepôts

En application des règlements ANC 2014-03, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement par un expert.

Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par Matmut Mutualité.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20% à son prix de revient.

Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R343-9 & R343-10 amortissables)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R343-10 non amortissables)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

Placements mobiliers

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif non amortissable mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% en continu sur une période de 6 mois.

La PDD calculée (hors prêts) pour un montant de 358654 euros représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision.

Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

Placements immobiliers

Biens immobiliers de placement détenus en direct :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

Sociétés civiles immobilières de placement :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles. La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Biens immobiliers d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien. Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

Sociétés civiles immobilières d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

	Durée	Mode
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Autre matériel	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 8 ans	Linéaire
Enseigne et store	8 à 10 ans	Linéaire
Autre agencement et installation	5 à 20 ans	Linéaire

Comptes de banque

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes Courants et Caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes de régularisation Actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif.

3.1.b Passif

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

Subventions d'investissement

Néant.

Provisions techniques

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'actif du bilan.

Provisions pour cotisations non acquises

L'article 143-4 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 précise que ces provisions sont définies à l'article R343-7 du Code des Assurances. Elles constatent la part de cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article 143-5 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces cotisations non acquises sont inscrits à l'actif au poste « Frais d'acquisition reportés ».

Provisions pour prestations à payer

Les provisions pour prestations à payer sont prévues à l'article R343-7 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des prestations non réglées à la clôture, déclarées ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Toutes les prestations déclarées sont évaluées dossier par dossier.

Les prestations survenues mais non encore déclarées à la date de l'inventaire sont estimées à partir de méthodes statistiques.

L'évolution du coût des prestations déclarées au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des prestations de l'exercice selon la maille exercice de survenance.

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réceptions de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés par application de la méthode dite de New-York recommandée par l'ACPR. Ainsi, pour leur calcul, il est appliqué aux provisions pour prestations et aux prévisions de recours à l'inventaire un taux de frais de gestion. Celui-ci est déterminé en rapportant les frais de gestion prestations aux paiements et aux recours encaissés. Il est ensuite corrigé d'un coefficient d'abattement afin d'éliminer les frais liés à l'ouverture des dossiers portant sur les IBNER.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Sans objet.

Provision pour égalisation

Sans objet.

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques des rentes

Sans objet.

Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des prestations (augmentée des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour cotisations non acquises relatives à ces mêmes contrats.

Conformément à l'article 143-7 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, le calcul est effectué par catégorie ministère.

Lorsque le rapport Prestations (y compris frais) / Cotisations excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour cotisations non acquises correspondante.

Aucune provision ne figure à ce titre dans les comptes établis au 31 décembre 2022.

Provision pour risque d'exigibilité

Conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10 du code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- Pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité ;
- Pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes correspond au cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.

L'article R343-6 du Code des Assurances permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la duration du passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers a été conservée.

Aucune provision ne figure à ce titre dans les comptes établis au 31 décembre 2022.

Provisions réglementées

Aucune provision réglementée ne figure dans les comptes établis au 31 décembre 2022.

3.2 Postes du compte de résultat

Cotisations

Les cotisations acquises correspondent aux cotisations émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des cotisations à émettre, nettes d'annulations.

Les cotisations à émettre et les cotisations à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de cotisations intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Les cotisations des contrats collectifs « Protection Juridique » et « Assistance » versées par MATMUT Mutualité à MATMUT sont comptabilisées selon le principe des cotisations pour le compte de tiers.

Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres, les provisions et les provisions techniques.

Prestations

Les prestations sont comptabilisées dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des prestations.

Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Frais facturés par le groupement de fait constitué entre MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Vie, MATMUT Protection Juridique, Matmut & Co, MATMUT Mutualité, Mutuelle Ociane MATMUT, CARDIF IARD, SGAM Matmut, MATMUT Patrimoine et AMF Sam.

Ce groupement met à disposition de ses membres des moyens matériels et humains en matière de :

- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles) ;
- Services métiers (gestion des sinistres et administration des contrats, ...).

Les frais sont répartis entre les membres du groupement sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante. Ces modalités de répartition ont été validées par la Direction de la Législation Fiscale en juillet 2007.

Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'actif au poste « Comptes de Régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime / décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de Régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Engagements hors bilan

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

3 - 4. Dérogation aux principes généraux

Néant.

4- Comparabilité des comptes

4 - 1. Changements de méthode

Néant.

4 - 2. Changements de présentation des comptes

Néant.

4 - 3. Changements d'estimation, de modalités d'application ou d'options fiscales

Néant.

Informations sur les postes du bilan

Chiffres en milliers d'euros

1 - 1 Mouvements ayant affecté divers éléments de l'actif

1 - 1a-a. Actifs incorporels

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0			

1 – 1a-b. Terrains et constructions

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	-	-	-	-	-
Constructions achevées	-	-	-	-	-
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	3 206	-	-	-	3 206
TOTAL	3 206	-	-	-	3 206
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	-	-	-	-	-
Constructions achevées	-	-	-	-	-
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	0	-	-	-	0
TOTAL	0	-	-	-	0
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Terrains bâtis	-	-			
Constructions achevées	-	-			
Constructions en cours	-	-			
Parts de SCI non cotées	3 206	3 206			
TOTAL	3 206	3 206			

1 – 1a-c. Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	438	-	-	-	438
Matmut Protection Juridique	37	-	-	-	37
Matmut Private Equity	401	-	-	-	401
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1 469	2 377	-	-	3 846
Inter Mutuelles Assistance	1 469	2 377	-	-	3 846
TOTAL	1 908	2 377	-	-	4 285

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	438	438
Matmut Protection Juridique	37	37
Matmut Private Equity	401	401
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1 469	3 846
Inter Mutuelles Assistance	1 469	3 846
TOTAL	1 908	4 285

1 – 1a-d. Bons, obligations et créances de toutes natures sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	423	-	-	-	423
Sgam Matmut	423				423
TOTAL	423	-	-	-	423

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	423	423
Sgam Matmut	423	423
TOTAL	423	423

1 - 1b Placements autres que ceux visés au 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 515	3 515
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	8 201	4 516
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 012	12 762
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	41 138	52 350
5. Prêts	1 339	1 121
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	44	44
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte		
TOTAL	71 248	74 307

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	165		7	158
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)				
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
4. Obligations et autres titres à revenu fixe		194		194
5. Prêts	1 120	-	1 120	-
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	5	2	-	6
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
TOTAL	1 289	196	1 127	359

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 350	3 357
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	8 201	4 516
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 012	12 762
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	41 138	52 155
5. Prêts	219	1 121
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	39	38
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-
TOTAL	69 959	73 948

1 - 1c Instruments financiers à terme

Néant.

1 - 2 Etat récapitulatif de l'ensemble des placements et instruments financiers à terme inscrits au bilan

NATURE DES PLACEMENTS	2022			2021		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 206	3 206	4 657	3 206	3 206	4 605
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 223	8 065	11 687	5 846	5 681	9 406
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	4 516	4 516	4 462	8 201	8 201	9 811
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 762	12 762	12 756	17 012	17 012	17 154
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	52 350	52 171	43 235	41 138	41 042	41 784
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)	1 121	1 121	1 121	1 339	219	219
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-	-
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	44	38	38	44	39	39
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
- Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
11 Autres instruments financiers à terme						
12 Prêts d'actions						
13 Total des lignes 1 à 12	82 220	81 877	77 953	76 784	75 400	83 019
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT rattachés	41 864	41 890	34 603	30 626	30 531	31 016
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT rattachés	40 356	39 987	43 351	46 158	44 869	52 003
Placements évalués selon l'article R.343-13 et IFT rattachés	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	81 099	80 757	76 833	75 446	75 181	82 800
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	1 121	1 121	1 121	1 339	219	219
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	82 220	81 877	77 953	76 784	75 400	83 019
Placements et IFT hors OCDE	-	-	-	-	-	-
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	795	795	795	3 624	3 624	3 624
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

Correspondance entre le bilan et l'état récapitulatif des placements :

	2022	2021
BILAN / Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	81 861	75 495
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	259	79
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	(243)	(175)
Autres instruments financiers	-	-
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS / Placements en valeur nette	81 877	75 400

Informations relatives aux terrains et constructions :

	2022	2021
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)		
Parts de sociétés immobilières non cotées		
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation		
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)		
Parts de sociétés immobilières non cotées	3 206	3 206
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	3 206	3 206
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	3 206	3 206
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation	-	-
Acomptes relatifs aux immeubles de placement	-	-
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	-	-

1 - 3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

CRÉANCES AU 31/12/2022	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Cotisations restant à émettre	11	11		
Autres créances d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance	6	6		
Autres créances	4 946	3 598	271	1 077
TOTAL	4 963	3 615	271	1 077
31/12/2021	2 841	1 429	335	1 077

DETTES AU 31/12/2022	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires				
Autres dettes	617	617		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers des établissements de crédit	55	55		
Autres dettes	562	562		
TOTAL	617	617		
31/12/2021	2 032	2 032		

1 - 4 Ventilation des Fonds propres

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Fonds d'établissement ou capital social	1 000			1 000
1b Primes liées au capital social				
1c Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
1d Autres réserves	67 367	6 938		74 305
Dont : Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Réserve de sécurité</i>				
Réserves de solvabilité	1 884			1 884
Réserves réglementées				
<i>Réserve des plus values nettes long terme</i>				
<i>Réserve pour remboursement d'emprunts pour fonds d'établissement</i>				
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>				
<i>Réserve de capitalisation</i>				
<i>Autres réserves réglementées</i>				
Autres réserves	65 483	6 938		72 422
<i>Réserve spéciale mécénat</i>				
<i>Autres réserves</i>	65 483	6 938		72 422
1e Report à nouveau				
1f Résultat de l'exercice	6 938	(6 938)	6 392	6 392
TOTAL DES FONDS PROPRES	75 305		6 392	81 698
Distribution de dividendes				

1 - 5 Passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2022.

1 - 6 Recours à recevoir, provision pour risques en cours et provisions pour prestations à payer

1 - 6a Provision pour risques en cours (incluse dans le poste Autres Provisions techniques)

Aucune provision pour risques en cours ne figure au bilan au 31 décembre 2022.

1 - 6b. Provisions pour prestations à payer et prévisions de recours

	Montant 2022	Montant 2021
Provisions pour prestations à payer - Montant brut	4 433	3 555
dont Assurance non vie	4 433	3 555
dont Assurance vie		
Prévisions de recours à encaisser	-	(0)
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	4 433	3 555

1 – 6c. Liquidation des provisions pour prestations survenues au cours d'exercices antérieurs

	Montant 2022	Montant 2021
+ Provisions pour prestations inscrites au bilan d'ouverture	3 349	3 969
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de prestations survenues au cours d'exercices antérieurs	767	1 298
- Provisions pour prestations inscrites au bilan de clôture au titre de prestations survenues au cours d'exercices antérieurs	2 288	1 893
Boni/Mali sur exercices antérieurs	294	778

1 - 7. Ventilation du poste "Provisions" au passif

	2022	2021
Provisions réglementées		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	43	43
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts		
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	43	43
Congés anniversaire	43	43
Contentieux		
Autres		

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

	2022	2021
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,65%	0,85%
Taux de turnover avant 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	5,74%	4,31%
Taux de turnover après 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	1,81%	1,47%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	1,50%

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10ème, 20ème, et 30ème année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, et 15 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 8. Fonds dédiés

MATMUT Mutualité ne dispose pas de fonds dédiés.

1 - 9. Autres informations sur les postes de bilan

1 - 9a. Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété

Néant

1 - 9b. Comptes de régularisation, Produits à recevoir, Charges à payer

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2022	2021
Intérêts et loyers acquis et non échus	387	245
Intérêts courus	387	245
Loyers courus	-	-
Frais d'acquisition reportés	109	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation - Actif	259	79
Différence sur prix de remboursement à percevoir	259	79
Charges constatées d'avance	-	-
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	756	458

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2022	2021
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - Passif	243	175
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	243	175
Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	243	175

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX CRÉANCES	2022	2021
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	2
État	16	-
Groupe et associés	-	-
Débiteurs divers	0	0
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	16	3

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX DETTES	2022	2021
Personnel	230	255
Organismes sociaux	104	111
État	33	76
Groupe et associés	-	-
Créditeurs divers	36	32
TOTAL CHARGES À PAYER	402	474

1 – 9c. Opérations en devises

Néant.

1 – 9d. Prêts accordés

MATMUT Mutualité a perçu 218 K€ au titre des remboursements annuels des prêts précédemment consentis.

1 - 11 Gestion d'un régime obligatoire

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

1 - 12 Précisions sur les engagements hors bilan

	TOTAL	Dont à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
2 Engagements donnés	145	-	-	-
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	145	-	-	-
2d Autres engagements donnés	-	-	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-

Notes:

1) A l'égard des dirigeants :

Néant.

2) A l'égard des entreprises liées :

Néant.

3) A l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM Matmut, Matmut Mutualité s'est engagée en cas de mise en œuvre de la solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée, à mobiliser, sur première demande du Conseil d'administration de la SGAM, les sommes affectées au mécanisme de solidarité financière, à l'exception de l'hypothèse où sa participation au mécanisme de solidarité financière est susceptible de lui faire atteindre un seuil de fragilisation fixé à un ratio de couverture du SCR à 110 %.

Préalablement, le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à un montant de sept millions d'euros est assurée exclusivement par l'Entreprise Affiliée Matmut. Le solde de l'aide est ensuite réparti sans limitation entre les affiliées (y compris MATMUT) au prorata des fonds propres éligibles de chacune au-delà du capital limite déterminé pour le calcul de leur BGS.

4) Autres :

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de MUTEX est évalué à 274 K€. En revanche, les actifs placés par cet organisme sont estimés à 129 K€. L'insuffisance constatée d'un montant de 145 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

5) Information sur les engagements reçus :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM Matmut, MATMUT Mutualité dispose d'un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière à son bénéfice.

Les entreprises affiliées s'engagent à mobiliser, sur première demande du Conseil d'administration de la SGAM, les sommes affectées au mécanisme de solidarité financière. La contribution de chaque affilié est limitée à un montant ne pouvant lui faire atteindre le seuil de fragilisation fixé à un ratio de couverture du SCR à 110 %.

Préalablement, l'affilié MATMUT, s'est engagé à verser une contribution forfaitaire de sept millions d'euros avant toute intervention des autres affiliés.

MATMUT Mutualité a consenti un prêt de 2 000 K€ au profit des Mutuelles de France du Var. En contrepartie, elle a reçu un nantissement, 2 000 parts de 1 000 € chacune, que les Mutuelles de France du Var détiennent dans la SCI MALARTIC. Ce nantissement a pris effet le 26/04/2011. Une procédure de sauvegarde à l'encontre de l'Union des Mutuelles de France du Var a été mise en place.

Au 31 décembre 2019, cinq remboursements pour un montant total de 949 K€ ont été effectués par le mandataire judiciaire correspondant au remboursement de 35 % du capital et à 35 % des intérêts.

Toutefois, la situation de cette mutuelle s'est dégradée en 2020 notamment en raison de la situation sanitaire.

Ainsi, une modification exceptionnelle du plan de sauvegarde (report de 12 mois) et le rallongement du plan de 2 années supplémentaires ont été acceptés par le tribunal de judiciaire de Toulon fin novembre 2020.

Depuis les échéances sont honorées.

Informations sur les postes du compte de résultat

Chiffres en milliers d'euros

2 - 1 Ventilation des produits et des charges de placements

2022	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	38	-	38
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements	-	1 332	1 332
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	38	1 332	1 370
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		44	44
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		2 245	2 245
Autres charges des placements	-	838	838

2021	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations			
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements		997	997
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	-	997	997
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-	31	31
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		3 374	3 374
Autres charges des placements	-	649	649

2 - 2 Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

Rubrique	Dommages corporels Opérations individuelles (cat 20)			RAPPEL TOTAL NON VIE
	Opérations brutes	Cessions et rétro- cessions (-)	Opérations nettes	
	2022			2021
[1] Cotisations acquises opérations directes et acceptées	11 985	-	11 985	11 810
Primes	11 947		11 947	11 797
Variation des primes non acquises	37		37	13
[2] Charges des prestations opérations directes et acceptées	2 116	-	2 116	1 272
Prestations et frais payés	1 239		1 239	1 873
Charges des provisions pour prestations et diverses	877		877	(601)
Charge de la provision pour égalisation	-		-	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées) (1-2)	9 868	-	9 868	10 538
Frais d'acquisition et d'administration	1 973		1 973	2 209
Autres charges de gestion nettes	1 724		1 724	1 303
[B] CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES (5+6)	3 697	-	3 697	3 512
Produits des placements nets de charges	161		161	198
Participation aux résultats				
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	161	-	161	198
Part des réassureurs dans les primes acquises		54	54	54
Part des réassureurs dans les prestations payées		-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer		-	-	-
Commissions reçues des réassureurs		-	-	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE (14+15+16+17)	-	54	54	54
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	6 332	54	6 278	7 169
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	671		671	709
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	709		709	721
Provisions pour prestations à payer (clôture)	4 433	-	4 433	3 555
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	3 555	-	3 555	4 156
Autres provisions techniques (clôture)	-		-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-		-	-

2 - 3 Détail de certains postes du compte de résultat

2 – 3a. Commissions allouées

	2022	2021
Commissions allouées affaires directes	1 402	1 647
Autres commissions allouées affaires directes	-	-
Commissions allouées aux cédantes	-	-
TOTAL	1 402	1 647

2 – 3b. Ventilation des participations légales, charges de prestations et contributions liées à la CMU

	2022	2021
Participation légale au titre de la CMU	-	-
Prestations légales au titre de la CMU	-	-
TOTAL	-	-

2 - 3c. Ventilation des primes brutes émises

	2022	2021
France	11 947	11 797
Espace Economique Européen (hors France)	-	-
Hors Espace Economique Européen	-	-
TOTAL	11 947	11 797

2 - 3d. Montant des entrées et des sorties de portefeuille

Néant.

2 - 4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2 - 5 Actions sociales

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

2 - 6 Ventilation des produits et charges exceptionnels et des produits et charges non techniques

	2022	2021
Charges non techniques	861	888
Intéressement des salariés	36	46
Participation des salariés	2	10
Valeur nette des actifs corporels cédés		
Autres charges	823	832
Produits non techniques		
Honoraires et commissions		
Autres produits		
Produits de cession d'actifs corporels		
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		
Produits des éléments d'actifs cédés		
Autres produits exceptionnels		

2 - 7 Activités accessoires

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

2 - 8 Ventilation des charges par nature

	2022	2021
Achats et autres charges externes	3 864	3 803
Impôts, taxes et versements assimilés	159	192
Charges de personnel	687	514
Autres charges de gestion courante	19	32
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	51	47
TOTAL CHARGES PAR NATURE	4 780	4 588
Frais d'acquisition reportés	24	(18)

2 - 9 Autres éléments

2 - 9a. Effectif moyen

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2022	2021
Direction	0	0
Cadres	12	11
Employés	2	2
TOTAL	14	13

En outre, MATMUT Mutualité a disposé de 14 personnes (Equivalent temps plein), dans le cadre du groupement de fait (pour rappel 13 en 2021).

2 - 9b. Rémunération des membres des organes d'administration et organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

2 - 9c. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et organes de direction

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

2 - 9d. Engagements de retraite

L'entreprise a externalisé auprès de MUTEX ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 129 K€ selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2022 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC).

	2022	2021
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,75%	0,85%
Taux de turnover avant 50 ans - Engagements de retraite	4,26%	3,26%
Taux de turnover après 50 ans - Engagements de retraite	0,66%	0,44%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	1,50%

- Départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- Droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- Prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 274 K€ (289 K€ au 31/12/2021).

L'engagement non encore versé, soit 145 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

2 – 9e. Ventilation des charges de personnel

	2022	2021
Salaires	878	875
Pensions de retraite		
Charges sociales	412	383
Autres	181	182
Groupement de moyens	(698)	(852)
TOTAL	773	589

2 – 9h. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Charge fiscale	2022	2021
Impôt exigible	1 596	2 836
Dont : Afférent aux opérations ordinaires :	1 596	2 836
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	1 596	2 836
<i>Charge d'intégration fiscale de l'exercice :</i>	-	-
<i>Régularisation charge d'intégration fiscale de l'exercice N-1</i>	-	-
<i>Régularisation produit d'intégration fiscale N-1</i>	-	-
<i>Produit d'intégration fiscale de l'exercice</i>	-	-
Dont : Afférent aux opérations exceptionnelles :	-	-
Impôt différé	-	-
Provision N	-	-
Provision N-1	-	-
Charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat	1 596	2 836

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2021	Déductions	Réintégrations	2022
PSAP non déductible				
PFGS non déductible				
Participation des salariés	12	(12)	2	2
Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés				
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 209OA du CGI	1 752	(1 812)	-	(60)
PDD	-	-	-	-
Total	1 764	(1 824)	2	(58)
Taux d'imposition	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%

Il est rappelé que Matmut Mutualité n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Autres informations

Chiffres en milliers d'euros

3 - 1 Combinaison

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

3 - 2 Liste des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	0	0	0		0	0	0	0	0	0

3 - 3 Liste des autres participations

Néant.

3 - 4 Liste des entreprises dont MATMUT Mutualité est l'associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège social	Forme juridique
SCI du Couloud	Place Antonin Jutard, 69003 Lyon	SCI
SCI MPI	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCI
SCI DU PALAIS DES CONGRES	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCI
MPE	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCP

3 - 5 Créances et dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

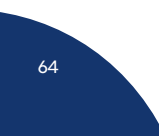
POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2022		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	905	-	905
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	905	-	905
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	82	-	82
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	82	-	82

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2021		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	1 106	-	1 106
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	1 106	-	1 106
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	74	-	74
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	74	-	74

(1) Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance

Etat récapitulatif des placements au 31/12/2022

<i>Nature des placements</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur de réalisation</i>
I - PLACEMENTS et INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 205 527,92	3 205 510,92	4 656 539,19
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	8 222 615,46	8 064 695,33	11 686 789,34
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	4 515 886,15	4 515 886,15	4 461 646,98
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 761 565,67	12 761 565,67	12 755 811,44
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	52 349 827,21	52 171 436,41	43 234 567,61
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	1 120 500,00	1 120 500,00	1 120 500,00
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00	0,00
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements (Dépôts autres que 8.)	43 955,22	37 625,67	37 625,67
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme (IFT)			
12. TOTAL des rubriques 1 à 11	82 219 877,63	81 877 220,15	77 953 480,23
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT	41 864 065,96	41 889 979,11	34 602 731,02
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT	40 355 811,67	39 987 241,04	43 350 749,21
Placements évalués selon l'article R.343-13			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	81 099 377,63	80 756 720,15	76 832 980,23
Valeurs déposées chez les cédants	0,00	0,00	0,00
Autres affectations ou sans affectation	1 120 500,00	1 120 500,00	1 120 500,00
c) dont :			
OCDE	82 219 877,63	81 877 220,15	77 953 480,23
Hors OCDE			
II - ACTIFS affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	794 571,88	794 571,88	794 571,88





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31.12.2022

BUR:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Matmut Mutualité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES NON CONNUS ET TARDIFS NON VIE

RISQUE IDENTIFIÉ

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 4,4 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3-1b « Passif – Provisions pour prestations à payer » de l'annexe aux comptes sociaux.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

PROCÉDURES D'AUDIT MISES EN ŒUVRE EN RÉPONSE À CE RISQUE

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité ;
- apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (nombre de diagonales, nombre d'années de stabilisation) ;
- apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques ;
- rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement) ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS

RISQUE IDENTIFIÉ

Matmut Mutualité évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon

les modalités relatées dans la note 3-1a « Actif - Autres Placements » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des postes concernés.

PROCÉDURES D'AUDIT MISES EN ŒUVRE EN RÉPONSE À CE RISQUE

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements. Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assuré de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires ;
- cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de Matmut Mutualité par l'assemblée générale du 10 juin 1995 pour la SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2022, la SEC BURETTE est dans sa 28^e année de mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs

et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen, le 9 mai 2023

Le commissaire aux comptes

SEC BURETTE

Paul Foubert



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Matmut Mutualité - Exercice clos le 31.12.2022

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application des articles L.114-34 du Code de la mutualité et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

CONVENTION DE LICENCE DE MARQUE AU PROFIT DE MATMUT MUTUALITÉ

AVEC LA SOCIÉTÉ

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 octobre 2022

PERSONNES CONCERNÉES

- Nicolas Gomart
- Christophe Bourret
- Gérard Bourret
- Étienne Caniard
- Valérie Fourneyron
- Daniel Havis
- Sandra Corcos
- Geneviève Leguillon
- Elvire Loubière
- Véronique Nicolas
- Bruno Bézard
- Vincent Laudat

NATURE

Contrat de licence de marques

MODALITÉS

Matmut concède à titre gracieux, pour une durée indéterminée, la licence non exclusive des marques suivantes :

- la marque figurative française Matmut enregistrée le 14 octobre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4872359 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;
- la marque semi-figurative française Matmut enregistrée le 2 décembre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4875757 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;
- la marque semi-figurative communautaire Matmut déposée le 6 décembre 2022 auprès de l'EUIPO sous le numéro 018805733 - classes identiques ;
- la marque figurative communautaire Matmut déposée le 14 octobre 2022 auprès de l'EUIPO sous le numéro 018776056 - classes identiques.

Compte tenu de la présence d'administrateurs communs avec Matmut SAM, la convention n'a pas pu être autorisée par le conseil d'administration, elle sera donc présentée à la validation de la prochaine assemblée générale de Matmut Mutualité Livre II.

Fait à Rouen, le 9 mai 2023

Le commissaire aux comptes

SEC BURETTE

Paul Foubert



Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport du conseil d'administration

détaillant les sommes et avantages de toute nature
versées à chaque administrateur

Matmut Mutualité - Exercice clos le 31.12.2022

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de Matmut Mutualité et en application de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, nous avons effectué une intervention ayant pour objet de vérifier les informations figurant dans le rapport détaillant « les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur », relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 joint à la présente attestation.

Ce rapport a été établi par votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

En outre, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du même code ;

- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;

- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du conseil d'administration sont présentés de manière sincère et, le cas échéant, vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, figurant dans le rapport joint, sont régulières au regard des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du Code de la mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature figurant dans le rapport joint sont présentés sincèrement et le cas échéant concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité.

Fait à Rouen, le 9 mai 2023

Le commissaire aux comptes

SEC BURETTE

Paul Foubert

Le document que vous avez entre les mains est écoresponsable.

Son imprimeur, IROPA, est français et s'inscrit dans la norme ISO 26000 en faveur de la responsabilité sociétale et du respect de l'environnement. Quatre labels et certifications saluent l'engagement d'IROPA pour la limitation des impacts environnementaux et la gestion durable des forêts.

Son encre est 100 % végétale. Sa couverture et son papier, Cocoon Silk, sont recyclés à 100 %. Il est certifié Cradle to Cradle® ou « du berceau au berceau ». Autrement dit, le matériau reste de qualité tout au long de ses cycles de vie. Cette norme internationale est la plus avancée en la matière.

